

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme VISTE-ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric - KESZNER Patricia - BERNARD-BERMOND Delphine - DURAND Julie - GIMENO Nicole - FABRE Claude - GIL COSTA Francisco - CATHALA-SUC Nicole - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine -

Ont donné pouvoir : ALQUIER Jérémy à SEGUIER Christian
NEGRE Magali à KESZNER Patricia
Anthony DURAND à MAFFRE Xavier

Secrétaire de séance : Jérôme CROS

OBJET : CHOIX DU DEVIS POUR LE SYSTEME DE VIDEO PROTECTION DE ST AMANS SOULT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la mise en place de caméras de vidéos surveillances sur la commune de Saint Amans Soult.

Monsieur le Maire a donc fait établir trois devis :

Le premier à l'entreprise CEGELEC d'un montant HT de 33 964 €, montant TTC : 40 756,80€

Le deuxième à l'entreprise MARINGO ELEC d'un montant total HT de 41 000 €, montant TTC : 49 200 €

Le troisième à l'entreprise CITEOS d'un montant HT de 40 000 €, montant TTC : 48 000 €.

Le conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accepter le devis de CEGELEC d'un montant HT de 33 964 €

Le conseil Municipal fait le choix de valider aussi un devis complémentaire établi par l'entreprise CEGELEC d'un montant de 6220 € HT, montant 8770 € TTC.

Le montant total pour le système de vidéo protection de St Amans Soult a été voté à l'unanimité pour un montant de 40 184€ HT, 49 5262,80 € TTC.

Le Maire

Alexis MOURET

